

**ÉTATS FINANCIERS**

**The City of Saint John**  
**Fonds d'administration générale**

31 décembre 2010

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1
Fonds de fonctionnement – Bilan	2
Fonds de fonctionnement – État des résultats	3
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	4
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	5
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	6
État de l'évolution du financement d'immobilisations	7
Notes afférentes aux états financiers	8-17
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de produits	18-19
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de charges	20-25

À Monsieur le Maire  
et aux membres du Conseil communal de The City of Saint John

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Fonds d'administration générale de The City of Saint John**, qui comprennent les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt au 31 décembre 2010, et les états correspondants des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction du **Fonds d'administration générale de The City of Saint John** selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1, ce qui implique de déterminer si le référentiel comptable utilisé est un référentiel acceptable pour la préparation des états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Fonds d'administration générale de The City of Saint John** au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice clos à cette date, selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1.

**Référentiel comptable**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la Note 1, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés afin de répondre aux exigences établies par le Ministère des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour les municipalités. Notre rapport est destiné uniquement à Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John et au Ministère des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick et ne doit pas être utilisé par des tiers autres que Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ou le Ministère des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick.

Dieppe, Canada  
Le 19 décembre 2011

*Ernst & Young* s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

The City of Saint John  
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT  
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2010 \$	2009 \$
<b>ACTIF</b>		
	7 535 350	7 699 479
	21 574 206	8 423 735
	3 703 246	3 274 070
	-	208 958
5	3 653 945	13 280 032
	761 516	772 562
13	6 513 861	3 227 724
	121 890	433 470
17	556 887	335 684
	<b>44 420 901</b>	<b>37 655 714</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
	267 689	302 389
	14 586 347	13 522 653
10	8 377 620	8 570 880
	474 996	540 363
	4 455 766	4 461 018
	12 259	12 259
	130 889	22 021
	8 603 131	700 840
	250 658	-
	1 027 243	888 202
	565 237	828 737
	1 722 248	1 719 572
11	3 360 000	5 040 000
	43 834 083	36 608 934
4	586 818	1 046 780
	<b>44 420 901</b>	<b>37 655 714</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Maire

Président du Comité des finances

**FONDS DE FONCTIONNEMENT  
ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
		2010	2010	2009
		(non audité)		
Page		\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
	Impôts fonciers	104 621 717	104 621 717	98 306 534
	Subvention inconditionnelle –			
	gouv. provincial du Nouveau-Brunswick	19 499 823	19 499 823	19 499 823
18	Vente de biens et services	1 252 200	1 216 084	1 222 541
19	Autres produits des propres sources	5 429 076	5 639 707	5 390 829
19	Subventions conditionnelles			
	d'autres gouvernements	300 000	274 666	282 133
	Produits divers	1 107 425	3 740 177	2 137 987
<b>Total des produits</b>		<b>132 210 241</b>	<b>134 992 174</b>	<b>126 839 847</b>
<b>CHARGES</b>				
20	Services gouvernementaux généraux	12 421 646	11 215 393	12 312 312
21	Services de protection	50 631 813	51 169 154	48 732 077
22	Services de transport	27 483 336	28 504 647	26 781 492
	Services d'hygiène du milieu	4 233 745	4 112 265	3 906 587
23	Services de mise en valeur de l'environnement	10 919 168	10 366 726	9 293 007
24	Services récréatifs et culturels	9 070 994	8 860 843	8 596 585
25	Services financiers	17 832 027	21 223 108	16 484 200
4	Excédent des charges (produits) –			
	avant-dernier exercice	(382 488)	(382 488)	69 000
<b>Total des charges et des services financiers</b>		<b>132 210 241</b>	<b>135 069 648</b>	<b>126 175 260</b>
<b>Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>(77 474)</b>	<b>664 587</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

The City of Saint John  
Fonds d'administration générale

**FONDS DE FONCTIONNEMENT  
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

<b>Page</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>1 046 780</b>	<b>313 193</b>
3 Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	(77 474)	664 587
	<b>969 306</b>	<b>977 780</b>
3 Excédent des charges (produits) – avant-dernier exercice	(382 488)	69 000
2 <b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>586 818</b>	<b>1 046 780</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

The City of Saint John  
Fonds d'administration générale

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT  
BILAN

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2010 \$	2009 \$
<b>ACTIF</b>		
Montants exigibles d'entités liées		
Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	7 664	7 664
Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	83 557	83 557
Commission sur le stationnement de Saint John	19 947	19 947
Commission des transports de Saint John	7 001 498	9 829 954
	<b>7 112 666</b>	<b>9 941 122</b>
Placements dans les actions d'une société détenue en propriété exclusive, Saint John Industrial Parks Ltd., au coût	994	994
12 Terrains, bâtiments, installations et ouvrages de génie civil [note 3]	512 073 356	475 220 176
	<b>519 187 016</b>	<b>485 162 292</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
17 Emprunts bancaires [note 9]	20 000 000	-
11 Dette sous forme d'obligations non garanties [note 3]	79 864 000	73 364 000
11 Autres dettes à long terme [note 3]		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 372 674	1 445 000
Commission sur le stationnement de Saint John	73 570	147 140
Apports reportés	2 875 496	6 044 094
Montants dus à des entités liées		
2 Fonds de fonctionnement général	3 653 945	13 280 032
	<b>107 839 685</b>	<b>94 280 266</b>
6 Capitaux propres	411 347 331	390 882 026
	<b>519 187 016</b>	<b>485 162 292</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Maire

Président du Comité des finances

**FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT**  
**ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2010 \$	2009 \$
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>390 882 026</b>	<b>376 092 488</b>
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement général		
Dette sous forme d'obligations non garanties	8 500 000	7 862 600
Société canadienne d'hypothèques et de logement	72 326	-
Commission sur le stationnement de Saint John	73 570	73 570
	<b>8 645 896</b>	<b>7 936 170</b>
Apports à l'aide à la construction		
Gouvernement provincial	2 151 907	3 788 511
Gouvernement fédéral	4 281 766	21 443
Autres	962 402	1 623 044
	<b>7 396 075</b>	<b>5 432 998</b>
Excédent du produit de la vente de terrains sur le coût estimatif	94 289	394 085
Projets d'investissement financés au moyen du		
Fonds de fonctionnement général	1 552 673	942 391
Achat d'immobilisations au moyen du		
Fonds de fonctionnement général	2 776 372	1 391 882
Apports à la Commission des transports de Saint John	-	(1 307 988)
<b>5 Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>411 347 331</b>	<b>390 882 026</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*



**The City of Saint John**  
**Fonds d'administration générale**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT  
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2010	2009
	\$	\$
<b>Source</b>		
Émission d'obligations non garanties	15 000 000	23 945 000
Prêt-relais	20 000 000	-
Apports à l'aide à la construction		
Gouvernement fédéral	4 281 766	21 443
Gouvernement provincial	2 151 907	3 788 511
Autres	962 402	1 623 044
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement général	2 776 372	1 391 882
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement général	1 552 673	942 391
Excédent du produit de la vente de terrains sur le coût estimatif	94 289	394 085
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement général	8 645 896	7 936 170
Apports reportés	(3 168 598)	3 991 888
	<b>52 296 707</b>	<b>44 034 414</b>
<b>Utilisation</b>		
Dépenses en immobilisations	36 853 180	29 886 260
Remboursement de dettes	8 645 896	7 936 170
Diminution des montants dus aux entités liées	6 797 631	4 903 996
Apports à la Commission des transports de Saint John	-	1 307 988
	<b>52 296 707</b>	<b>44 034 414</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

### 1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le Ministère des gouvernements locaux.

#### Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds d'administration générale de The City of Saint John (la «Ville») ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Ville; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son investissement dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

#### Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renonciations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations, sauf lorsque les actifs ont été acquis en vertu du Programme de rénovation urbaine. Le cas échéant, les fonds reçus sont déduits du coût des actifs.

La Ville ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Ville impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

#### Comptabilité d'exercice

La Ville utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

### 1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des résultats de fonctionnement de l'avant-dernier exercice

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige l'inclusion de l'excédent des produits sur les charges d'un exercice dans les produits du deuxième exercice qui suit ainsi que l'inclusion de l'excédent des charges sur les produits d'un exercice dans les charges du deuxième exercice qui suit.

#### Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le Ministère des gouvernements locaux exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Ville autres que la dette à long terme se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Ville ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la Ville n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

### 2. AUTRES CRÉDITEURS

Page	2010 \$	2009 \$
Engagement relatif au <i>Heart and Lung Act</i>	3 082 701	3 362 000
Indemnités de vacances	2 507 919	2 480 880
Indemnités de retraite	2 787 000	2 728 000
	<b>8 377 620</b>	<b>8 570 880</b>

La Ville paie certains montants aux pompiers invalides et à leurs conjoints ou conjointes en vertu des dispositions d'une loi de l'Assemblée législative appelée Heart and Lung Act. Une évaluation actuarielle de ce régime a été effectuée au 31 décembre 2010. La valeur actuarielle estimative des prestations au 31 décembre 2010 totalisait 3 082 701 \$. Cette évaluation ne couvre que les bénéficiaires actuels et ne tient pas compte de toute demande de règlement future.

La Ville a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de la Ville ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

Les employés de la section locale 18 embauchés après le 1<sup>er</sup> juin 1998 et le personnel de la direction embauché après le 23 mars 2009 ne sont pas admissibles actuellement ou à l'avenir à l'indemnité de retraite. Ces directives sont établies dans la convention collective de la section locale 18 et les conditions et modalités d'emploi de la direction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

3. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME

Les obligations non garanties comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Solde 2010 \$	Solde 2009 \$
2000	6,100 à 6,400	10	-	664 000
2001	2,450 à 5,500	10	505 000	1 010 000
2002	3,375 à 5,750	10	1 592 000	2 388 000
2003	3,050 à 5,000	10	3 402 000	4 536 000
2003	2,750 à 5,125	10	1 782 000	2 376 000
2004	2,750 à 4,800	10	7 088 000	7 875 000
2005	3,750 à 4,375	10	4 735 000	5 208 000
2006	4,150 à 4,450	10	8 068 000	8 801 000
2007	4,450 à 4,850	10	4 560 000	4 940 000
2008	3,300 à 4,850	10	7 366 000	7 933 000
2008	2,100 à 5,550	15	4 766 000	5 133 000
2009	1,000 à 4,500	10	7 933 000	8 500 000
2009	0,950 à 5,000	10	13 067 000	14 000 000
2010	1,500 à 4,550	10	15 000 000	-
<b>Dettes sous forme d'obligations non garanties</b>			<b>79 864 000</b>	<b>73 364 000</b>

Les autres dettes à long terme comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Solde 2010 \$	Solde 2009 \$
<b>Province du Nouveau-Brunswick</b>				
2007	4,36	5	3 360 000	5 040 000
<b>Commission sur le stationnement de Saint John</b>				
2005	3,20	7	73 570	147 140
<b>Société canadienne d'hypothèques et de logement</b>				
2009	3,97	15	1 372 674	1 445 000
<b>Autre dette à long terme</b>			<b>4 806 244</b>	<b>6 632 140</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

### 3. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME (suite)

Le montant global des paiements en capital requis au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2011	10 664 767
2012	10 089 183
2013	7 616 286
2014	9 831 514
2015	7 477 869

Les immobilisations comprennent un montant de 27 510 891 \$ (19 106 726 \$ en 2009) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

### 4. RÉGIME DE RETRAITE A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 18 juin 2008. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et d'employés retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées qui prévoit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Le régime est financé par les employés éligibles, qui contribuent 50 % du coût des services rendus au cours de l'exercice jusqu'à concurrence de 9 % des salaires des employés, et la Ville, qui contribue le restant, avec une cotisation minimale de 7,5 % des salaires des employés. Selon l'évaluation actuarielle de 2009, le taux de cotisation de la Ville équivaut à 20,6 % des salaires. La Ville est tenue de faire des cotisations supplémentaires, au besoin, pour amortir suffisamment tout déficit de capitalisation ou de solvabilité. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où elles sont effectuées. Les cotisations patronales versées en 2010, autres que celles de la Régie des services publics d'eau et d'égouts, ont totalisé 16 920 452 \$ (8 530 624 \$ en 2009).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

### 4. RÉGIME DE RETRAITE (suite) B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2010 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 495 380 000 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 372 228 000 \$, et que le déficit de capitalisation estimatif était de 123 152 000 \$, selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2010, les passifs de solvabilité étaient plus élevés que les actifs de solvabilité de 218 007 000 \$.

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie des services publics d'eau et d'égouts. Les coûts courants et les paiements de capitalisation spéciaux sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

### C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de cinq ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte, ou une exemption d'effectuer des paiements de solvabilité.

En 2007, cette exemption au titre des paiements de solvabilité spéciaux au régime a été obtenue. Ainsi, au 31 décembre 2010, aucun paiement à ce titre n'était dû par la Ville.

Au cours de 2010, la Ville a versé 12 424 654 \$ au régime, ce qui représentait les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts requis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation (2 721 547 \$ en 2009). La quote-part du Fonds d'administration générale est de 10 993 330 \$ en 2010 dont 6 093 330 \$ a passé en charges en 2010, laissant un solde non amorti de 4 900 000 \$. La Ville a reçu l'approbation d'amortir la dépense sur une période de huit ans commençant en 2012. L'amortissement doit être calculé à 10 % par année pour les sept premières années et le solde doit être reconnu à la huitième année. La Ville est tenue d'effectuer des paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation jusqu'en 2024.

Au cours de l'exercice 2006, la Ville a versé 12 553 100 \$ au régime, ce qui représentait les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts requis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour les exercices 2004 à 2006. La quote-part du Fonds d'administration générale était de 10 759 262 \$, dont une portion de 1 200 000 \$ a été passée en charges en 2005 et une portion de 1 489 949 \$ en 2006. Un montant de 1 613 863 \$ a été passé en charges en 2007, en 2008, en 2009 et en 2010, ce qui a entraîné un solde non amorti de 1 613 861 \$. La Ville a obtenu l'autorisation d'amortir cette charge sur une période se terminant en 2011.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2010

### **5. ENGAGEMENTS**

#### **Commission des transports de Saint John**

La Commission des transports de Saint John (la «Commission») a été créée en 1979 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de maintenir et d'exploiter au sein de la Ville un réseau de transport en commun dont les pertes d'exploitation et les frais de la dette sont pris en charge par la Ville. La Ville assume également la responsabilité des obligations non garanties émises au nom de la Commission, qui s'élevaient à 9 511 000 \$ au 31 décembre 2010 (10 399 000 \$ en 2009).

#### **Commission de développement économique du Grand Saint John, Inc.**

La Commission de développement économique du Grand Saint John, Inc. a été constituée en société en 1998. Les statuts constitutifs prévoient une formule de financement des coûts au moyen d'un partage entre les municipalités participantes. Ces dernières englobent la Ville de Quispamsis, la Ville de Rothesay, la Ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.

#### **Commission des installations régionales du Grand Saint John**

La Commission des installations régionales du Grand Saint John (la «Commission») a été créée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1998. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : le Centre aquatique Jeux du Canada, le Harbour Station, le Centre du commerce et des congrès de Saint John, le Théâtre Impérial et le Centre des arts de Saint John. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales en fonction des assiettes d'imposition des municipalités participantes. Ces dernières comprennent la Ville de Quispamsis, la Ville de Rothesay, la Ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

### 5. ENGAGEMENTS (suite)

#### Complexe immobilier central de Market Square – Conventions de location

Le projet du Complexe immobilier central de Market Square a été ouvert au public en mai 1983. Ce complexe abrite la bibliothèque, le Centre du commerce et des congrès, un parc de stationnement intérieur et des locaux commerciaux et de vente au détail. La Ville assume, en vertu des conditions de trois baux de 66 ans, la responsabilité de la quote-part des frais d'exploitation de la section commune du complexe, notamment les impôts fonciers relatifs à la bibliothèque, au Centre du commerce et des congrès et au parc de stationnement intérieur.

#### Conventions collectives

Certaines dispositions d'un certain nombre de conventions collectives entre la Ville et les unités de négociation représentant ses employés engagent la Ville à des dépenses futures. La convention avec la section locale 18 du SFCFP, qui représente les travailleurs extérieurs de la Ville, engage celle-ci à employer au moins 293 employés, soit des dépenses annuelles estimatives de 13 600 000 \$. Cette convention a expiré le 31 décembre 2010 et des négociations sont encore en cours. La convention avec la section locale 486 du SFCFP, qui représente les travailleurs intérieurs de la Ville, comporte une clause de non-licenciement visant tous les employés embauchés avant le 9 août 1985, soit des dépenses annuelles estimatives de 1 800 000 \$. Cette convention expire le 31 décembre 2011.

De plus, la convention collective entre le Comité des services de police de Saint John et la section locale 61 du SFCFP, représentant les policiers de la Ville, renferme une clause de non-licenciement entraînant des dépenses annuelles approximatives de 10 059 000 \$. Cette convention a expiré le 30 juin 2010 et des négociations sont en cours.

#### Financement de l'université

En juin 2005, la Ville a approuvé une subvention de 2 000 000 \$ à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John (l'«Université»). Cette aide financière à la campagne de l'Université intitulée *Forging our Futures* est payée au comptant ou en nature sur une période de dix ans commencée en 2006. La Ville a contribué un montant de 200 000 \$ annuellement entre 2006 et 2010, avec 1 000 000\$ d'obligation restant au 31 décembre 2010.

#### Quartier général de la police

En 2010, la Ville a conclu un contrat avec Pomerleau Inc. pour la construction du quartier général de la police de Saint John d'un montant de 20 675 000 \$ plus TVH. Au 31 décembre 2010, les coûts sont approximativement de 2 300 000 \$ relativement au projet. L'achèvement du projet est prévu pour 2012.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010

### 6. ÉVENTUALITÉS

La Ville assume la responsabilité des obligations non garanties et des autres dettes à long terme émises au nom de ses entités autonomes. La dette impayée de la Régie des services publics d'eau et d'égouts totalisait 45 832 000 \$ au 31 décembre 2010 (46 279 000 \$ en 2009).

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Ville est responsable d'une quote-part des obligations non garanties et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de Fundy. La quote-part revenant à la Ville est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Les dettes impayées atteignaient 7 681 000 \$ au 31 décembre 2010 (9 530 000 \$ en 2009). Selon les données démographiques de 2003, la Ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

De temps à autre, la Ville peut faire l'objet de diverses enquêtes, réclamations et procédures juridiques visant diverses questions dans le cours normal des affaires. La direction estime que tout passif découlant de la résolution de ces questions n'aura pas d'incidence néfaste notable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Ville.

### 7. RESTRICTIONS VISANT LES EMPRUNTS MUNICIPAUX

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick restreint les emprunts d'une municipalité à des fins de fonctionnement à moins de 4 % du budget de fonctionnement de la municipalité, et les emprunts à des fins d'immobilisations, à moins de 2 % de la valeur imposable des biens immobiliers de la municipalité. Les emprunts liés au Fonds de fonctionnement général et au Fonds de capital et d'emprunt général respectent ces restrictions législatives.

### 8. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2010 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le Ministère des gouvernements locaux.

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2010

### **9. EMPRUNTS BANCAIRES**

La Ville a des facilités de crédit avec la Banque de la Nouvelle-Écosse. Selon les modalités de la lettre d'engagement signée entre la Ville et la Banque de la Nouvelle-Écosse, la Ville peut emprunter jusqu'à 5 000 000 \$ à des fins de fonctionnement et 25 000 000 \$ pour assister au financement des dépenses en immobilisations en attente du financement à long terme. Le taux d'intérêt des facilités de crédit est le taux préférentiel de la banque moins 0,5 % par année avec l'intérêt payable mensuellement. Au 31 décembre 2010, le solde du prêt-relais était de 20 000 000 \$.

### **10. OPÉRATIONS AVEC LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ÉGOUTS DE THE CITY OF SAINT JOHN (la «Régie»)**

Le Fonds de fonctionnement général a effectué un remboursement de 2 200 000 \$ (2 045 000 \$ en 2009) au Fonds de fonctionnement de la Régie aux fins de l'approvisionnement en eau destiné à la protection contre les incendies et de 910 000 \$ (910 000 \$ en 2009) aux fins de l'acquittement des frais relatifs aux égouts pluviaux.

Le Fonds de fonctionnement général a imputé un montant de 1 425 000 \$ (1 551 000 \$ en 2009) au Fonds de fonctionnement de la Régie, représentant sa quote-part des coûts de fonctionnement des services gouvernementaux généraux. Les frais liés à la fourniture de services directs entre les fonds ne sont pas comptabilisés dans ces montants.

Des intérêts sont imputés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie.

### **11. COMPTE DE DÉPÔTS NON AFFECTÉ**

La Ville et ses employés participent à un régime collectif d'assurance-vie qui inclut une composante potentiellement remboursable, le compte de dépôts non affecté («CDNA»), fondée sur les résultats réels du régime. Une partie de l'excédent des primes payées sur les réclamations est annuellement admissible à un remboursement à la Ville et à ses employés, qui paient tous des primes pour ce régime.

Au cours des années 2004 à 2010, des primes admissibles au remboursement s'élevant à 1 705 437 \$ se sont accumulées dans le CDNA. La Ville a encaissé un montant de 1 148 550 \$. Le montant restant, soit 556 887 \$, est constaté à titre d'actif à long terme, car la Ville entend le conserver pour financer de futures augmentations potentielles des primes. Sur la somme totale, 165 902 \$ et 1 113 176 \$ ont servi à diminuer les coûts salariaux en 2010 et 2009, respectivement. Le montant restant de 426 359 \$, comptabilisé comme dû aux employés, a été distribué aux employés en août 2011. La Ville passera en revue les soldes du CDNA annuellement.

### **12. CHIFFRES COMPARATIFS**

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2010.

**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (1 sur 2)**

Exercices terminés les 31 décembre	Budget 2010 (non audité)	Chiffres réels 2010	Chiffres réels 2009
Page	\$	\$	\$
<b>Vente de biens et services</b>			
Service de protection			
Point Lepreau	40 000	<b>40 000</b>	40 000
Formation	0	<b>48 043</b>	43 489
Hazmat régional	70 000	<b>70 000</b>	78 258
Décontamination massive	80 000	-	-
Collecte et élimination des ordures	5 000	<b>200</b>	140
Services récréatifs et culturels	808 700	<b>825 369</b>	799 287
Services administratifs			
Caisse de retraite	150 000	<b>133 472</b>	163 367
Activités de logement	46 000	<b>46 000</b>	46 000
Commission des transports de Saint John	45 000	<b>45 000</b>	45 000
Parcs industriels	7 500	<b>8 000</b>	7 000
<b>3</b>	<b>1 252 200</b>	<b>1 216 084</b>	<b>1 222 541</b>

**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (2 sur 2)**

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Page		2010 (non audité)	2010	2009
		\$	\$	\$
<b>Autres produits des propres sources</b>				
Permis et licences				
	Entreprises et autres	117 250	117 125	101 220
	Construction	1 400 000	1 181 255	1 522 894
	Plomberie	96 500	89 546	99 392
	Gazoduc	16 500	138 995	97 522
		1 630 250	1 526 921	1 821 028
Amendes et stationnement				
	Infractions de stationnement/circulation	766 000	1 030 303	765 062
	Parcomètres	1 007 500	933 603	783 138
	Parc de stationnement intérieur de Market Square	1 135 201	1 096 479	1 094 041
		2 908 701	3 060 385	2 642 241
Loyers				
	Marché	485 625	530 279	540 417
	Terrains et bâtiments	204 500	176 165	161 838
		690 125	706 444	702 255
17	Intérêts à court terme <i>[note 10]</i>	200 000	345 957	225 305
3		5 429 076	5 639 707	5 390 829
<b>Subventions conditionnelles d'autres gouvernements</b>				
Gouvernement provincial et organismes provinciaux				
	Services de transport – autoroutes	300 000	274 666	282 133
3		300 000	274 666	282 133

FONDS DE FONCTIONNEMENT  
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (1 sur 6)

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Page		2010 (non audité)	2010	2009
		\$	\$	\$
<b>Services gouvernementaux généraux</b>				
Services législatifs				
	Bureau du maire	220 200	212 105	188 883
	Conseil communal	565 000	476 736	561 431
Services administratifs généraux				
	Directeur général	717 824	545 825	934 445
	Développement corporatif	536 965	404 902	617 417
	Greffier communal	826 711	819 735	799 429
	Avocat	791 307	826 418	904 795
Services corporatifs				
	Finances	1 711 504	1 436 148	1 630 533
	Ressources humaines	1 456 474	1 364 092	1 474 983
	Gestion des matériaux	1 237 789	1 253 279	1 161 877
	Systèmes et soutien informatiques	1 958 191	1 940 214	1 868 762
	Communications	527 989	497 842	459 883
Services communs				
	Hôtel de ville	1 573 460	1 043 424	1 583 686
Autres services gouvernementaux généraux				
	Évaluation foncière	1 172 232	1 137 065	1 101 474
	Assurance de responsabilité civile	737 000	682 608	575 714
		14 032 646	12 640 393	13 863 312
17	Déduction des coûts administratifs attribués au Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts [note 10]	(1 611 000)	(1 425 000)	(1 551 000)
3		12 421 646	11 215 393	12 312 312

**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (2 sur 6)**

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Page		2010 (non audité)	2010	2009
		\$	\$	\$
	<b>Services de protection</b>			
	Protection policière	22 672 700	23 865 018	23 041 110
	Protection contre l'incendie			
	Salaires et autres coûts de fonctionnement	21 268 240	20 992 263	19 939 971
17	Approvisionnement en eau <i>[note 10]</i>	2 300 000	2 200 000	2 045 000
	Mesures d'urgence			
	Organisation des mesures d'urgence	320 000	330 298	243 097
	Centre de répartition d'urgence	2 231 000	1 999 442	1 769 364
	Autres services de protection			
	Inspection des bâtiments	1 676 873	1 633 559	1 549 533
	Animal Rescue League	163 000	148 574	144 002
3		50 631 813	51 169 154	48 732 077

FONDS DE FONCTIONNEMENT  
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (3 sur 6)

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Page		2010 (non audité)	2010	2009
		\$	\$	\$
	<b>Services de transport</b>			
	Services communs			
	Mécanique	769 775	1 122 664	1 087 502
	Administration	235 277	213 208	1 789 196
	Ingénierie	599 260	501 166	413 373
	Transport routier			
	Chemins et trottoirs	13 451 369	13 900 240	13 875 051
	Éclairage des rues	1 000 000	1 012 109	994 116
	Services de circulation	1 567 917	1 734 905	1 499 593
	Stationnement	527 817	563 851	482 316
17	Égouts pluviaux <i>[note 10]</i>	3 321 432	3 240 666	1 814 697
14	Transport en commun <i>[note 5]</i>			
	Subvention de fonctionnement	4 451 050	4 910 666	4 033 963
	Intérêts payés et règlement des dettes au titre des immobilisations	1 559 439	1 305 172	791 685
3		27 483 336	28 504 647	26 781 492



FONDS DE FONCTIONNEMENT  
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (4 sur 6)

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Page		2010 (non audité)	2010	2009
		\$	\$	\$
	<b>Services de mise en valeur de l'environnement</b>			
	Recherche et planification	1 992 212	<b>1 922 639</b>	1 120 330
	Administration et SIG	745 629	<b>605 794</b>	614 123
	Gestion immobilière	1 444 040	<b>1 284 341</b>	1 203 849
	Société Market Square	280 000	<b>280 000</b>	280 000
	Comité de l'environnement	4 520	<b>17 066</b>	1 465
	Comité du patrimoine	224 953	<b>202 738</b>	239 221
14	Commission du développement économique du Grand Saint John <i>[note 5]</i>	432 750	<b>432 750</b>	427 319
	Saint John Industrial Parks	322 875	<b>322 875</b>	315 000
15	Section commune de Market Square <i>[note 5]</i>	1 992 360	<b>1 873 125</b>	1 853 057
	Initiative pour une stratégie de croissance	40 000	<b>25 000</b>	25 000
14	Commission des installations régionales <i>[note 5]</i>	1 557 350	<b>1 502 994</b>	1 512 207
	Tourisme et communications	1 000 706	<b>997 963</b>	963 267
	City Market	881 773	<b>899 441</b>	738 169
<b>3</b>		<b>10 919 168</b>	<b>10 366 726</b>	<b>9 293 007</b>

FONDS DE FONCTIONNEMENT  
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (5 sur 6)

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Page		2010 (non audité)	2010	2009
		\$	\$	\$
<b>Services récréatifs et culturels</b>				
Services récréatifs				
	Administration	-	-	941 083
	P.R.O. Jeunesse	78 321	87 039	70 040
	Centres communautaires	1 759 325	1 640 216	1 265 156
	Récréation et sports	3 010 761	3 083 825	2 740 909
	Parcs	2 194 493	2 124 188	1 816 045
Services culturels				
	Bibliothèque publique de Saint John	433 233	433 215	409 190
	Services culturels	110 000	88 655	95 945
	Subventions	1 484 861	1 403 705	1 258 217
3		9 070 994	8 860 843	8 596 585

FONDS DE FONCTIONNEMENT  
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (6 sur 6)

Exercices terminés les 31 décembre		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Page		2010 (non audité)	2010	2009
		\$	\$	\$
<b>Services financiers</b>				
	Intérêts sur la dette à long terme			
	Dette sous forme d'obligations non garanties	3 694 598	3 460 512	2 974 894
	Autres dettes à long terme	62 076	61 726	11 891
	Versements en capital			
	Dette sous forme d'obligations non garanties	8 500 000	8 500 000	7 862 600
	Autres dettes à long terme	145 896	145 896	73 570
	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement général	-	580 376	-
	Autres frais de la dette	300 000	184 978	254 783
	Financement à court terme	300 000	221 043	176 767
12	Financement de la caisse de retraite [note 4]	4 829 457	8 068 383	4 242 871
	Divers	-	194	886 824
3		17 832 027	21 223 108	16 484 200

